



# ÉCRIVAIN PUBLIC, EST-CE UN LEVIER AUX INÉGALITÉS ?

Manon COOLS

Analyse ASPH 2018

---

<sup>1</sup> Kaitlyn Baker sur le site Unsplash

**Analyse ASPH 2018 :**  
**Réflexions critiques sur l'actualité politique, sociale, culturelle et économique**

Éditrice responsable :  
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles



## Introduction

Dans un contexte sociétal où l'inclusion a encore dans beaucoup de domaines un goût d'utopie, toute une partie de la population traverse au quotidien des situations discriminantes et est confrontée à une société qui n'a pas été pensée avec et pour elle. Cela place les individus concernés dans l'isolement et la précarité. Pour les personnes en situation de handicap, le constat est amer. L'isolement amène de nombreuses difficultés : engorgement dans des crises administratives sans fin, précarité financière, non-participation à la société civile, développement d'une vie sociale difficile, ou encore insertion socioprofessionnelle délicate.

Les discriminations par le langage sont méconnues, mais très présentes dans certaines couches de la population, notamment chez les migrants, les personnes âgées, les personnes analphabètes et les personnes en situation de handicap (mental ou physique), pour ne citer qu'eux.

Le sociolinguiste français Philippe Blanchet a développé le terme « Glottophobie », qui couvre la façon dont « dans la société, on sépare, on discrimine, on stigmatise des parties de la population à partir de leurs usages linguistiques. La glottophobie désigne les discriminations, les manifestations de mépris, de haine, les agressions, les rejets ou l'exclusion qui se basent sur le prétexte – évidemment illégitime et souvent illégal – que les personnes parlent une langue, ou dans les variétés d'une même langue, jugées non légitimes, incorrectes, mauvaises et non acceptables<sup>2</sup> ». Philippe Blanchet explique avoir recueilli «de nombreux témoignages de personnes à qui on a refusé l'accès aux soins, la participation à la vie démocratique, un logement ou un service<sup>3</sup> ». Il développe également l'idée selon laquelle les discriminations sont souvent liées et se cumulent les unes aux autres. Son propos est renforcé par celui de Michel Francard, professeur ordinaire émérite à l'Université Catholique de Louvain en faculté de philosophie, arts et lettres, qui parle quant à lui d'insécurité linguistique. « En sociolinguistique, c'est le fait qu'une personne confrontée à des modèles linguistiques qu'on lui présente comme supérieurs au sien va intérieuriser qu'elle parle mal, ce qui va l'insécuriser dans ses prises de paroles<sup>4</sup> ». Nous reviendrons sur le lien qu'il convient de tisser entre ces concepts et le handicap plus loin dans cette analyse.

---

<sup>2</sup> Analyse du PAC, Lutter contre la glottophobie, propos recueillis par Aurélien Berthier, publié le 18 décembre 2017, <https://www.agirparlaculture.be/index.php/entretien/437-lutter-contre-la-glottophobie-entretien-avec-philippe-blanchet>

<sup>3</sup> Ibidem page 2

<sup>4</sup> Ibidem, page 4

Souvent, les citoyens militants cherchent à combler le vide laissé par la politique exécutée par les pouvoirs publics. C'est le cas des volontaires dont nous souhaitons aborder le travail dans la présente analyse. Nous prenons le pli de vous parler d'une profession, celle d'écrivain public. Une profession menée en Belgique la plupart du temps par des volontaires. Mais de qui parle-t-on ?

L'**écrivain public** est « une personne qui rédige des lettres, des actes, pour ceux qui ne savent pas écrire ou qui maîtrisent mal l'écrit ». Cette définition d'une « personne qui écrit des lettres pour ceux qui ne savent pas écrire » apparaît dans les dictionnaires de la langue française dès 1835, où le sens latin de *scribe* ou *copiste* du terme *écrivain* est alors repris pour former la locution « écrivain public<sup>5</sup> ».

À ce stade, il nous semble opportun de tisser ensemble le lien entre les discriminations au langage et le métier d'écrivain public que nous allons exposer. En effet, les discriminations au langage telles qu'explicitées plus haut ont pour conséquence de développer chez les personnes qui y sont confrontées des craintes et *a priori*. À force d'être confrontées à la mécompréhension, à la discrimination, aux jugements et aux moqueries, les personnes en situation de handicap développent parfois une crainte : celle de s'adresser aux autres. L'isolement social n'est dès lors jamais loin, et certaines situations auparavant sous contrôle peuvent devenir problématiques, ces personnes n'osant pas/plus s'adresser à leurs interlocuteurs (dans les cas par exemple de paralysie faciale, dysenterie, aphacie, dyslexie, dysphonie, bégaiement, maladie de Gilles de la Tourette, dysphonie, etc.). C'est alors que vont intervenir des personnes comme les écrivains publics qui vont travailler à rétablir un climat de confiance avec les personnes en situation de handicap et les aider à résoudre la charge administrative qui découle de leur handicap ou des conséquences que ce dernier a générés dans les interactions vers, par exemple, les administrations.

---

<sup>5</sup> Fiche écrivain public, [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain\\_public](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain_public), consultée en novembre 2018.

## L'écrivain public dans l'Histoire

### À travers le monde et les époques

« Des scribes de l'Égypte de l'Antiquité aux clercs du Moyen Âge, les besoins en Homme d'écriture se font ressentir avec l'essor des échanges commerciaux, dans un premier temps, puis avec l'organisation des structures administratives ensuite.<sup>6</sup>»

La fonction de scribe est communément admise comme la première forme d'écrivain public. Si ce sont les pouvoirs religieux et publics qui en bénéficient dans un premier temps, la fonction s'étend rapidement aux activités marchandes. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, la majeure partie de la population est encore illettrée (à la principale exception des moines). Le recours à une tierce personne lettrée s'installe peu à peu comme une réponse à une demande croissante de service. L'activité, de par la forte demande, est rentable. À la Renaissance, le métier est particulièrement rentable et la spécialisation de certains écrivains publics dans des domaines spécifiques comme le droit renforce ce constat.

Le nombre d'écrivains publics dans le paysage francophone varie selon les époques, en fonction des guerres et des événements politiques qui ont un impact direct sur l'économie des pays.

Peu à peu, le métier s'étend, et l'écrivain public touche une clientèle de plus en plus aisée, par le biais des biographies familiales, très en vogue au XVII<sup>e</sup> siècle, notamment. Ce sont souvent, comme par le passé, les hommes d'Église qui prennent ce rôle. On note une variable de croissance du métier entre la France et les pays protestants en fonction de l'illettrisme des populations. En effet, l'Église luthérienne obligeait les personnes laïques à apprendre à lire, afin de savoir lire et comprendre la Bible<sup>7</sup>.

Au regard de cet historique, on déduit que trois facteurs principaux ont un impact sur l'augmentation ou la diminution d'écrivains publics à travers les époques : la politique, le commerce et la religion.

À deux reprises, la profession a bien failli disparaître : lors de la Révolution française et de sa période de trouble social, où l'on observe la disparition de très nombreux cabinets d'écrivain

---

<sup>6</sup> Fiche écrivain public, [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain\\_public](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain_public), consultée en novembre 2018.

<sup>7</sup> Fiche écrivain public, [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain\\_public](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain_public), consultée en novembre 2018.

public, et lorsque le besoin auquel répondait jusqu'alors le métier s'est retrouvé comblé par l'arrivée de l'école obligatoire et *de facto* de la diminution de l'illettrisme.

Peu à peu, le métier se divise en deux axes : les écrivains publics rémunérés pour des rédactions diverses, et le métier d'écrivain public à caractère social. « En France, depuis 2009, la FNEP (Fédération nationale des écrivains publics) assure la promotion de l'écriture « sociale », et rejoint la réflexion entamée depuis de nombreuses années par les pouvoirs publics en faveur de la simplification administrative<sup>8</sup>». En Belgique, il n'y a pas de différenciation officielle du métier en fonction de son éventuel caractère social, même si dans les faits, cette division est effective (métier de prête plume ou écrivain public volontaire à vocation sociale).

### En Belgique francophone

En Belgique francophone, le PAC (Présence et actions culturelles<sup>9</sup>) a initié l'Espace écrivain public dès 1999. « L'Espace Écrivain public est créé en 1999 à l'initiative de la Régionale PAC de Liège. Ses objectifs: former des écrivain-e-s public-que-s et installer des permanences offrant un accompagnement gratuit à des personnes qui éprouvent des difficultés face à la lecture et à l'écriture.»

Très vite, les premières permanences s'ouvrent dans des ASBL et des institutions publiques partenaires. Si, dans un premier temps, le projet s'est développé à Liège, par la suite celui-ci s'étend peu à peu dans toute la Communauté française. Depuis 2007, le projet se déploie à l'échelle du mouvement PAC, démultipliant le nombre d'activités sur le terrain. Ainsi la fonction évolue, investissant de plus en plus le champ socioculturel<sup>10</sup>.»

---

<sup>8</sup> Fiche écrivain public, [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain\\_public](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89crivain_public), consultée en novembre 2018.

<sup>9</sup> Présence et Action Culturelles est un mouvement d'Éducation permanente et populaire reconnu par le Ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Né en 1969, il s'inscrit dans la filiation directe des Cercles d'Education Ouvrière créés par le Mouvement Ouvrier au début du 20ème siècle. Historiquement lié au Parti Socialiste et proche idéologiquement, PAC n'en reste pas moins structurellement indépendant. Présence et Action Culturelles promeut et défend la justice sociale, l'égalité, la solidarité et la fraternité.  
Avec ses douze régionales et près de 200 sections locales, PAC reste aujourd'hui le plus grand mouvement d'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. <http://www.pac-g.be/index.php/mouvement>, consulté en novembre 2018.

<sup>10</sup> Origines du réseau, [http://www.espace-ecrivain-public.be/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=2&Itemid=7](http://www.espace-ecrivain-public.be/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=2&Itemid=7) , consulté en novembre 2018.

Par ailleurs, de nombreuses communes, bibliothèques ou CPAS proposent les services d'écrivains publics dans leurs locaux, majoritairement sous forme de permanences<sup>11</sup>.

## Quelle est la mission de l'écrivain public ?

### Qui est-il ?

L'écrivain public est une personne qui va guider, expliquer, rédiger et accompagner une personne dans ses démarches impliquant la compréhension et la rédaction de textes. C'est un rôle social, culturel et de co-construction avec la personne qui se dirige vers lui. Son aide est ponctuelle et son but est d'outiller suffisamment la personne pour la rendre autonome à terme. Il peut s'occuper de formulaires administratifs, de lettres, de réponse à des convocations, de correspondances privées, de démarche liées à l'emploi, de plaintes à une administration, de fournir des éléments de compréhension de textes au jargon compliqué... Mais aussi de prendre le temps d'écouter la personne, d'instaurer un climat de confiance et de tisser un lien social avec elle.

### Quels sont son cadre d'exercice et ses limites ?

L'écrivain public ne remplace pas d'autres professions comme les avocats, les assistants sociaux, les travailleurs publics ou les formateurs en alphabétisation. Il redirige la personne dès que nécessaire vers ceux-ci et ne signe aucun document en son nom propre.

Par ailleurs, une charte de l'écrivain public a été rédigée en 2004 lors du premier Forum des écrivains publics. Cette charte déontologique et éthique décrit les principes fondamentaux relatifs à l'exercice de la fonction. Tout écrivain public du réseau PAC (Présence et Action Culturelles) s'engage à respecter ces principes. Parmi ceux-ci, soulignons la gratuité du service, le respect des intentions de la personne aidée et l'obligation de la réorienter, si c'est nécessaire, vers des services tels qu'aide juridique, assistant social, psychologue, etc. <sup>12».</sup>

---

<sup>11</sup> Pour trouver une permanence à proximité, rendez-vous sur [http://www.espace-ecrivain-public.be/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=19&Itemid=3](http://www.espace-ecrivain-public.be/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=19&Itemid=3), consulté en novembre 2018.

<sup>12</sup> Fiche métier écrivain public, <http://metiers.siep.be/metier/ecrivain-public-ecrivaine-publique/>, consulté en novembre 2018.

Stéphan Paquet contextualise bien l'urgence des situations auxquelles sont confrontés les écrivains publics actuellement. « Souvent, leurs usagères et usagers viennent les trouver en dernier recours, proches du désespoir et ne sachant plus vers qui se tourner. Leur situation, déjà précaire, risque de basculer vers la grande pauvreté par la seule faute d'un courrier mal géré. [...] On peut toutes et tous être confrontés un jour ou l'autre à un registre linguistique qui nous dépasse et, si nous ne possédons pas les ressources nécessaires, les conséquences peuvent être dramatiques.<sup>13</sup> »

Mohamed Moussaoui, écrivain public « permanent » à l'Espace Citoyen de Marchienne-au-Pont, souligne la difficulté de son action en tant que volontaire : « Même pour une personne d'un bon niveau culturel, décrypter le jargon administratif n'est pas une sinécure. Comment ne pas perdre son latin à naviguer dans les dispositifs d'action sociale de plus en plus complexes, véritables machines à gaz imaginées dans le secret des cabinets ministériels ?<sup>14</sup> »

Valérie Vanhoutvinck, réalisatrice, auteure, performeuse et écrivain public souligne quant à elle que « **Plus de 65% des usagers ne sont ni illettrés ni analphabètes.** Être écrivain public, c'est bien plus que prêter son écriture, c'est "offrir une forme de résistance à l'écrasement sans répit que subissent dans nos sociétés clivées ceux qui ne possèdent pas le langage et ses rouages"<sup>15</sup> ».

On estime à 150 le nombre d'écrivains publics en Wallonie et à Bruxelles<sup>16</sup> (2017). Pourquoi s'agit-il d'une estimation ? D'une part, tous les écrivains publics formés par le Réseau d'écrivain public (plus d'informations plus loin dans cette analyse) n'exercent pas forcément leur activité. De plus, certains écrivains publics fonctionnent en dehors du réseau. Nous ne pouvons en estimer le nombre. Certains travaillent dans l'ombre, ou exercent ces fonctions sans même savoir qu'ils représentent une fonction à part entière (les aidants proches, par exemple).

## Parcours de formation

En Belgique, pour lutter contre les inégalités dénoncées en introduction de l'analyse, le PAC (Présence et Action Culturelles) a notamment mis au point un dispositif de formation. Prévue

---

<sup>13</sup> Stéphan Paquet, Quand le langage administratif renforce les inégalités, <https://www.agirparlaculture.be/432-quand-le-langage-administratif-renforce-les-inegalites>, consulté en novembre 2018.

<sup>14</sup> <http://reseau-kalame.be/article-du-soir-sur-le-metier-d>, article du Soir sur le métier d'écrivain public, consulté en novembre 2018.

<sup>15</sup> <http://reseau-kalame.be/article-du-soir-sur-le-metier-d>, article du Soir sur le métier d'écrivain public, consulté en novembre 2018.

<sup>16</sup> Stéphan Paquet, Quand le langage administratif renforce les inégalités, <https://www.agirparlaculture.be/432-quand-le-langage-administratif-renforce-les-inegalites>, consulté en novembre 2018.

pour les volontaires souhaitant intégrer une permanence d'écrivain public au sein du réseau PAC, cette formation est composée de 154 heures de cours théoriques et pratiques, accompagnées de 15 heures de stage<sup>17</sup>. Au programme, l'acquisition de notions de base sur toute une série de domaines : histoire des politiques sociales et culturelles, déontologie, compétences et limites de la fonction, écoute active, approche de la pauvreté, illettrisme et spécificités de l'alphabétisation, fonctionnement des CPAS, stéréotypes, préjugés et discrimination, notions de législation sociale, gestion des émotions, éléments de législation fiscale, etc. Il s'agit de la seule formation disponible en Belgique.

Notons deux éléments : d'abord ; dans cette formation, aucun focus ne porte sur les questions de handicap, et ensuite, il n'est pas obligatoire de la suivre pour exercer cette fonction en dehors du réseau PAC (elle l'est pour ceux qui souhaitent s'inscrire dans le mouvement du Réseau des écrivains publics initié et géré par le PAC). Dominique Surleau, Secrétaire Générale du PAC, insiste toutefois sur l'importance de se former et d'adhérer à la charte développée ci-dessous pour effectuer ce type de mission. En effet, la formation et la charte du réseau permettent de poser un cadre, d'outiller au mieux les volontaires et de mettre en perspective l'écrivain public et la démarche de l'éducation permanente.

Cette formation gratuite a le mérite de fournir un cadre relativement considérable qui couvre une majorité des thèmes pour lesquels l'écrivain public doit avoir quelques notions, afin par exemple de pouvoir aiguiller au mieux une personne quand la demande de celle-ci dépasse le cadre de l'accompagnement proposé. Dominique Surleau explique qu'en effet, jusqu'à présent, aucun focus « Handicap » n'est réalisé dans la formation, mais que si le besoin se révélait réel et identifié, cela pourrait à l'avenir éventuellement s'inscrire dans la formation.

« Une fois celle-ci terminée, ces volontaires se rendent dans des communes, des CPAS, des bibliothèques, des prisons ou encore des associations de tout type. Ils y rédigent des courriers, écrivent des mails, font des recherches internet, passent des coups de téléphone... Mais surtout, ils écoutent, comprennent, conseillent et luttent à leur mesure, en prise directe avec le terrain, contre cette fracture linguistique qui les révolte. Ils sont une réelle initiative citoyenne visant à réduire ces inégalités<sup>18</sup> ».

---

<sup>17</sup> <http://www.pac-liege.be/espace-ecrivain-public/les-formations/formation-ecrivain-public>, consulté en novembre 2018.

<sup>18</sup> Stéphan Paquet, Quand le langage administratif renforce les inégalités, <https://www.agirparlaculture.be/432-quand-le-langage-administratif-renforce-les-inegalites>, consulté en novembre 2018.

Par ailleurs, concernant le métier de prête plume (activité lucrative), il n'existe pas de formation spécifique, mais les profils de ces travailleurs sont souvent des universitaires en langues romanes, des linguistes, des enseignants ou encore des travailleurs sociaux à la plume facile.

### Cadre d'exercice

Cette activité, en déficit de notoriété et souvent méconnue (du grand public ou des associations) doit s'exercer dans un certain cadre strictement déterminé. En effet, nous aborderons plus loin dans cette analyse un point de vigilance particulièrement évident au regard des personnes en situation de handicap, celui des limites du champ d'action des écrivains publics.

Comme nous l'avons vu, le PAC a élaboré une charte des écrivains publics en Communauté française<sup>19</sup>. Tout écrivain public qui souhaite exercer cette activité au sein du réseau de l'espace écrivain public doit donc adhérer à cette charte. Notons qu'une majorité d'écrivains publics sont intégrés au réseau. En voici quelques extraits pertinents :

L'écrivain-e public-que propose un accompagnement à la compréhension et à l'écriture de textes. Elle, il écrit avec la personne bénéficiaire de son service dans la perspective **d'autonomiser et de responsabiliser** cette personne. Elle, il exerce une fonction sociale et culturelle.

[...]

La personne bénéficiaire **signe et assure l'envoi de son propre courrier**. Le rôle éducatif de l'écrivain-e public-que consiste à aider les bénéficiaires à comprendre les courriers qu'ils reçoivent, à formuler leurs réponses et à éclairer les aspects du monde dans lequel elles, ils vivent.

[...]

L'écrivain-e public-que intervient sur les questions de langage (la forme), mais laisse la personne bénéficiaire responsable de ses intentions (le contenu). Avant toute intervention, l'écrivain-e public-que s'interroge sur l'existence des services adéquats. Lorsqu'elle, il n'est pas compétent-e, elle, **il informera la personne bénéficiaire du réseau existant** dans les matières qui la concernent

---

<sup>19</sup> Cette charte est consultable via le lien suivant : [http://www.espace-ecrivain-public.be/images/stories/illu\\_reseau/documents/charter\\_des\\_ecrivains\\_publics.pdf](http://www.espace-ecrivain-public.be/images/stories/illu_reseau/documents/charter_des_ecrivains_publics.pdf)

(assistant-e social-e, avocat-e, juriste, psychologue, office des étrangers, formatrice-teur en alphabétisation...). Elle, il veillera à élargir le réseau de la personne bénéficiaire.

[...]

L'écrivain-e public-que est avant tout « un-e généraliste » ; elle, il écrit des courriers personnels ainsi que des courriers administratifs de « première ligne » : sollicitation d'une institution, d'un service, d'une association... C'est une première mise en forme de la demande qui sera relayée par les services compétents, le cas échéant.

[...]

L'écrivain-e public-que offre **une aide ponctuelle et confidentielle**. Le suivi à long terme d'une problématique sera assuré par le(s) service(s) compétent(s). Seul le suivi à long terme de courriers personnels s'inscrit dans sa mission.

[...]

Chaque écrivain-e public-que est **libre de poser ses propres limites** en fonction de ses compétences, de ses disponibilités et de son éthique personnelle, en accord avec les idées précitées.

## La fonction d'écrivain public, un flou persistant ?

Amélie Daems<sup>20</sup> a souligné il y a plus de 10 ans le flou qui existe autour de l'accès à la fonction et qui est toujours d'actualité. « En Belgique, l'activité des écrivains publics reste juridiquement non-définie et non reconnue. Ignorés, ceux-ci sont contraints à professer dans une sorte de flou légal. Il n'y a pas d'accès à la profession et toute personne est autorisée à se déclarer écrivain public à titre indépendant. Aucune spécificité n'est reconnue à la profession (aucun diplôme particulier n'est requis) puisque d'autres travailleurs sociaux (assistants sociaux, conseillers juridiques...), sortant d'un enseignement officiel et exerçant dans un cadre légalisé, répondent quotidiennement à des demandes de même type. En réalité, deux situations coexistent: soit l'écrivain public travaille sous statut indépendant, soit il exerce en tant que volontaire ou salarié pour une association ou un organisme public. Dans le premier cas, aucun statut spécifique ne lui est reconnu. À chacun sa libre appréciation concernant les limites de son action, son éthique

---

<sup>20</sup> Amélie DAEMS est chargée de recherche, Centre de recherche Urbaine, Université Libre de Bruxelles.

professionnelle, ses tarifs, vu qu'aucun code ne fixe le rôle qui est attribué en propre à l'écrivain public et les limites dans lesquelles il peut l'exercer. Dans le second, il est engagé par une ASBL, un CPAS, une Maison de quartier... Son statut juridique est alors déterminé par la structure dans laquelle il exerce. Avant d'être écrivain public, il est un agent de l'institution et doit exercer sa fonction suivant les compétences, les règles déontologiques et les principes qu'elle lui a fixés.<sup>21»</sup>

Concernant les activités volontaires du secteur, Dominique Surleau, Secrétaire générale du PAC, nous indique que 80 à 90% des personnes qui suivent la formation dispensée par le PAC restent écrivains publics au sein du réseau, car c'est le soutien et l'accompagnement du réseau qui permet aux volontaires de tenir sur le long terme sans s'épuiser. Cela renforce également l'adhésion aux valeurs de l'éducation permanente.

## Écrivain public et personnes en situation de handicap

Les notions présentées par Philippe Blanchet et Michel Francard en début d'analyse<sup>22</sup> nous interpellent. Il est aisément de tisser une corrélation entre les discriminations que peuvent subir certaines personnes en situation de handicap et celles énoncées par le sociolinguiste et le professeur émérite de l'UCL. Le sentiment réel d'isolement de ce public est en partie le résultat d'une mécompréhension de leurs spécificités et difficultés par l'ensemble de la population, dans le domaine professionnel ou dans un cadre de relations sociales. Divers handicaps amènent les personnes concernées à subir la pression sociale, les moqueries, la mécompréhension voire même le refus de leur venir en aide. L'isolement social n'est dès lors jamais loin, et certaines situations auparavant sous contrôle peuvent devenir problématiques, ces personnes n'osant pas/plus s'adresser à leurs interlocuteurs (dans les cas par exemple de paralysie faciale, dysenterie, aphasicie, dyslexie, dysphonie, bégaiement, maladie de Gilles de la Tourette, etc.).

« Parfois, les personnes n'osent même plus ouvrir leur courrier. Ils arrivent avec des caisses en demandant ce qu'ils doivent faire de tout ça. L'écrivain public prend alors le temps d'aider la personne à remettre sur pied la gestion administrative de la personne, et travaillera comme un ambulancier. Il va gérer l'urgence et ensuite aiguiller la personne vers les différents endroits et services avec lesquels il faut (re)nouer contact », nous explique Dominique Surleau. Ce constat couvre tout le public faisant appel à l'aide d'un écrivain public.

<sup>21</sup> « Ecrivains publics à Bruxelles » in Revue TEF (Travail, Emploi, Formation), n°6 – 2006 « Professionnels à tous crins » Cahiers de sociologie et d'économie régionale, Université Libre de Bruxelles.

<sup>22</sup> Cfr introduction de la présente analyse.

En fonction de l'environnement de la personne (pour les personnes en situation de handicap) ou de sa formation (pour les personnes illettrées ou analphabètes), on arrive malheureusement potentiellement à la même situation. Autant de freins qui empêchent les personnes en situation de handicap de défendre leurs droits, de gérer en toute autonomie leurs différents dossiers administratifs, de se faire entendre par la société civile, etc. Ce frein à l'émancipation de la personne et la gestion de sa vie quotidienne peut en partie être levé ponctuellement par les écrivains publics.

### Comment ce métier peut-il être vecteur d'inclusion ?

Là où les services administratifs se retranchent volontiers derrière un guichet, des formules toutes faites, le vouvoiement et autre politesse de façade, Mohamed veut abolir la frontière avec ceux qu'il reçoit : «Je ferme l'écran de mon ordinateur portable pour enlever tout obstacle entre nous. Je ne suis pas là pour exercer un quelconque pouvoir, mais pour les mettre en confiance.<sup>23</sup> »

Le témoignage de Mohamed met en lumière l'aspect fondamentalement social de la pratique d'écrivain public. Il veille à tisser du lien, à rompre l'isolement de la personne, à échanger avec elle afin de mieux la comprendre et de pouvoir l'aider. Il prend le temps que certains ont de moins en moins... au hasard : les services d'accompagnement d'aide à l'emploi et de contrôle de l'activation des chercheurs d'emploi, soumis à des quotas de sorties positives qui ont un impact direct sur leurs subsides, ou les assistants sociaux débordés qui sont obligés de parer au plus pressé, faisant parfois l'impasse sur la personne qui se trouve derrière chaque dossier traité. L'écrivain public peut, de par la nature volontaire de son activité, passer 3 heures avec quelqu'un s'il le souhaite ou estime que c'est nécessaire. La lourdeur administrative et la charge de travail qui sont le quotidien de nombreux professionnels du secteur social ne permettent plus aux travailleurs de fonctionner de la même manière. Une fois de plus, l'écrivain public agit en béquille d'un système social et administratif boiteux et en surcharge.

La démarche telle qu'effectuée par un écrivain public permet de faire renouer la personne avec une partie son environnement : ses gestionnaires de dossier dans le cas des personnes en situation de handicap, son (potentiel) employeur, etc. La fracture sociale et linguistique est dès

---

<sup>23</sup> <http://reseau-kalame.be/article-du-soir-sur-le-metier-d-ecrivain-public>, article du Soir sur le métier d'écrivain public, consulté en novembre 2018.

lors réduite, malgré la complexification des langages administratifs et du nombre d'interlocuteurs en matière d'aides, d'emploi, de logement, de handicap, etc.

Dominique Surleau, directrice du PAC, complète ce propos : « on ne doit rien à l'écrivain public. Il n'y a ni enjeu, ni obligation, ni jugement et encore moins de contrôle. On prend le temps que la plupart des administrations, et c'est fort dommage, n'ont plus. Le cadre et le climat sont donc propices à instaurer la confiance entre l'écrivain public et la personne qui vient le consulter ».

## Écrivain public et handicap, vigilance ?

Les spécificités et la complexité des dossiers administratifs des personnes en situation de handicap ont de quoi parfois en effrayer plus d'un. Il serait dangereux de laisser la gestion de ceux-ci à une personne qui n'aura pas été suffisamment formée pour le faire. Dès lors, le renvoi vers des professionnels doit être systématique dès que le sujet des courriers l'impose. Ce réflexe doit-il être encore plus systématique lorsque l'écrivain public accompagne une personne en situation de handicap ? Faut-il dans ce cas agir par excès de précautions, vu la hauteur des enjeux relatifs à la situation administrative des personnes en situation de handicap ?

Que conseiller aux personnes en situation de handicap qui envisageraient de demander de l'aide à un écrivain public ? De se renseigner sur les permanences dans sa région exercées dans le cadre du réseau d'écrivain public. Elles auront ainsi la garantie que leur interlocuteur a été formé, et accordera une vigilance toute particulière sur l'importance de renvoyer dès que nécessaire vers les instances concernées (CPAS, services sociaux, Actiris, etc.)<sup>24</sup>. La souscription de l'écrivain public à la charte ajoutée à la formation permettra à la personne en situation de handicap d'aborder en toute confiance ses dossiers avec l'écrivain public.

« Bien sûr, on n'est pas là pour ça [remplacer les assistants sociaux], mais il arrive aux assistantes sociales de nous envoyer certaines personnes pour la rédaction de lettres. Il y a une complicité naturelle.<sup>25</sup> » illustre Mohammed. L'enjeu d'aide à la personne est bien là : une collaboration constructive et efficace, orientée sur la résolution des problèmes des personnes et de leurs besoins.

---

<sup>24</sup> Pour trouver une permanence à proximité, rendez-vous sur [http://www.espace-ecrivain-public.be/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=19&Itemid=3](http://www.espace-ecrivain-public.be/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=19&Itemid=3), consulté en novembre 2018.

<sup>25</sup> <http://reseau-kalame.be/article-du-soir-sur-le-metier-d>, article du Soir sur le métier d'écrivain public, consulté en novembre 2018.

## L'écrivain public, un levier face aux inégalités ?

Les écrivains publics agissent à leur échelle, ils se mobilisent pour contrer, à la mesure de leurs moyens, les inégalités sociales. Ils aiment écrire, lire, aider les autres et travailler à une société plus inclusive pour tous. Le temps qu'ils dévouent à la lutte est précieux et leur engagement conséquent (temps de formation, heures de permanences, charge émotionnelle de l'activité à caractère sociale, etc.)

Au sein de PAC, les écrivaines et écrivains publics sont constitués en réseau et se comportent comme des « vigies sociales ». Ils sont en effet à un excellent poste d'observation des injustices sociales, qu'elles soient liées à la fracture linguistique ou à des défaillances du service public. Les membres de notre réseau rencontrent souvent des personnes dépassées par des problèmes administratifs, que ce soit dû à des opérateurs publics ou privés d'ailleurs. [...] Leur travail se voit également confronté au contrôle grandissant des administrations (par exemple le Forem, l'Onem, les CPAS, etc.) vis-à-vis des personnes les plus fragilisées.<sup>26</sup> »

Les propos de Stéphan Paquet rejoignent la crainte de l'ASPH à plus d'un titre : ces métiers tentent de pallier aux inégalités sociales énoncées dans cette analyse, aux absences de formation en français suffisantes pour tous, à la complexification permanente du jargon administratif, à l'accessibilité de ce dernier, aux craintes des publics précaires face au jugement de leurs interlocuteurs, au manque de temps des assistants sociaux pour accompagner qualitativement leur public, etc.. Et

pourtant, c'est aux politiques publiques de prendre en charge ces matières. Tant que les politiques ne concorderont pas avec les freins rencontrés par tous les publics – en situation de handicap ou non-, « le travail des volontaires, aussi impliqués soient-ils que les écrivaines et écrivains publics, ne sera jamais qu'un emplâtre sur une jambe de bois.<sup>27</sup> ». La lourdeur administrative à laquelle tout un chacun est confronté pratiquement quotidiennement pose question. Dans l'ère de la simplification administrative, pourquoi passons-nous tant de temps à gérer nos dossiers ? Pourquoi les demandes d'aides en la matière augmentent ? La réponse, à nos yeux, n'est pas dans le chef du citoyen, mais bien dans celui des politiques et des administrations qui demandent aux citoyens des charges administratives toujours plus lourdes.

---

<sup>26</sup> Stéphan Paquet, Quand le langage administratif renforce les inégalités, <https://www.agirparlaculture.be/432-quand-le-langage-administratif-renforce-les-inegalites>, consulté en novembre 2018.

<sup>27</sup> Ibidem

Ce constat est encore plus frappant pour les personnes en situation de handicap (gestion de dossier de reconnaissance sans fin, lenteur des administrations, multiplications des dossiers d'aides financières ou non, etc.)

Est-ce que le métier d'écrivain public est vecteur d'inclusion ? Certainement. Pourtant, comme souvent, ces mouvements associatifs et citoyens émergent pour pallier les manques de politique dans ces matières. Ces derniers peuvent dès lors se déresponsabiliser et estimer que le besoin est rencontré. Pour toujours ? Un problème structurel ne peut que partiellement et pas indéfiniment être résolu par voie citoyenne et associative...

## Table des matières

Analyse : Écrivain public, est-ce un levier aux inégalités ? .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Introduction.....	3
L'écrivain public dans l'Histoire.....	5
À travers le monde et les époques .....	5
En Belgique francophone.....	6
Quelle est la mission de l'écrivain public ? .....	7
Qui est-il ? .....	7
Quel est son cadre d'exercice et ses limites ? .....	7
Parcours de formation .....	8
Cadre d'exercice.....	10
La fonction d'écrivain public, un flou persistant ? .....	11
Écrivain public et personnes en situation de handicap .....	12
Comment ce métier peut-il être vecteur d'inclusion ?.....	13
Écrivain public et handicap, vigilance ? .....	14
L'écrivain public, un levier face aux inégalités ? .....	15



## L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 90 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes**: lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

### A - Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

### B - Nos services

#### Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

#### Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

#### Handyprotection®

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

#### Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex. :

votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

### **Handyaccessible®**

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

### **Contact**

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65 — [asph@solidaris.be](mailto:asph@solidaris.be)